

Commissaire-Adjoint de la Marine, Ordonnanceur.
Par l'Article 4 de l'arrêté en date du 20 juin 1863 portant règlement sur la grande et la petite voirie et l'usage des eaux dans les rues de Papeete :

La lettre en date du 8 novembre dernier, adressée à M. le Directeur des ponts et chaussées par divers propriétaires établis dans la vallée de Pirae, district de Pare, demandant la continuation du chemin vicinal de cette vallée.

DÉCISIONS :

Une circulaire de commando et reconnaissance est ouverte au secrétaire de l'Ordonnateur pour recevoir les réclamations et observations auxquelles pourrait donner lieu la continuation du chemin vicinal de la vallée de Pirae.

A cet effet, le registre sera mis à la disposition des parties intéressées, qui pourront également consulter le plan du tracé.

La durée de l'enquête, qui est fixée à quinze jours, commencera du samedi 21 février 1874 et expirera le mercredi 14 mars, les dimanches étant exceptés.

La présente décision sera publiée, communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 13 février 1874.

Pour l'Ordonnateur, le Directeur de l'Intérieur

assisté et par délégation,

Le sous-commissaire de la marine,

LABARRE.

Par décision de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 2 janvier 1874, rendue en Conseil d'administration, le sieur Hilla a obtenu un privilège pour la fabrication et la vente de la glace à Tahiti, pendant trois ans à partir du jour du fonctionnement de sa machine.

Par ordre de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 1^{er} février 1874, l'indigène Elii Etsia, instituteur suppléant de l'école protestante du district d'Arue, remplaçant Raufiki, instituteur suppléant de l'école catholique du même district, à compter du 1^{er} février 1874, pendant toute la durée du congé qui lui est accordé.

Mai te i te au faane raa a te
Tomané le Auaiva o te Repu-
rita, i te 4 no feupare 1874,
te faata ra o Elii Etsia, ins-
tituteur suppléant de te haapii ra
protestante no te mataineana ra
no Arue, us haapania ia ia te mono
ia Raufiki, oronetaia institutu no te
haapii ra katolika o faua matai-
neana 'oa ra, mai te i atu no feupare
iatu atu ai, e tae no 'tu i te ma-
hana e hui faahau mai ai te tsata
toroa man.

Par ordre de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 16 février 1874, le père Adrien Perray est nommé instituteur du district de Paea, à compter du 1^{er} février 1874, en remplacement du père Collette, partant pour France.

Mai te au i te faane raa a te
Tomané le Auaiva no te Repu-
rita i te 16 no feupare 1874,
sa faatuna hia te oronetaia
ra o Adrien Perray et haapii i
te haapii raa no te mataineana ra
no Paea, mai te i atu no feupare
1874, te mono i te oronetaia ra
Torale, lei reira i Farii.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

Closure d'Exercice.

La clôture de l'Exercice 1873 pour le service Marine est fixée au 28 février courant.

Les personnes auxquelles il est dû des créances au compte de ce service sont invitées à se présenter avant cette date au trésor muni de leurs mandats, afin d'en recevoir le montant.

Les mandats non payés au 28 février 1874 seront annulés et ne pourront être réordonnés qu'en France.

— 3 —

Direction d'Artillerie.

La direction d'artillerie a besoin des matières et objets suivants, à fournir en mai 1874 :

- 30 feuilles de zinc gr 15 : 2000, 0200, 00117;
- 2,500 kilogrammes plâtre cuit blanc;
- 20 m savon marbré.

Service des Travaux et Approvisionnements

Une adjudication sur soumissions cachetées pour le blanchissage des effets de l'armée de la troupe, du linge de l'hôpital militaire et maritime de Papeete et des bâtiments de la flotte en station ou de passage à Tahiti, du 16 mars 1874 au 15 mars 1875, aura lieu, avec concurrence et publicité, le vingt-un février courant, à deux heures de l'après-midi, dans le cabinet de l'Ordonnateur.

Le cahier des charges pour cette entreprise est déposé au bureau des approvisionnements, où le public pourra en prendre connaissance.

Causes agricoles.

Conformément à la Décision prise par le comité-directeur dans sa séance du 21 janvier dernier, le secrétaire-trésorier de la Caisse agricole porte à la connaissance de Messieurs les planteurs et colons, que cette caisse continuera les achats et les avances sur le coloa à partir du 3 mars prochain. Les jours de réception seront, comme par le passé, les mardis et les vendredis de chaque semaine.

La caisse ne recouvrera que le co-

Mai te au i te parau i faata
hia e te lotime faapua i toa
putuputu raa, i te 31 no teneira
mai'i senui, te faaita atu nui te
papi parau haapania moni no te
afata faapua i te faia faapua aloa,
e e haamata faahou te afata fa-
pua i te hoo mai e te tui atu i te
tue puaa o te moni hoo no te ra-
vai, mai te i 31 atu mai i muu
nei, i ta wahana i haapania ha-
maha ro, us hoi te mahana
ia e te faraire i te mau hepetoma
toa.

Te vaavi maaitati e te mao
ana ra te rava hia mai e te faata

ton de bonne qualité, cueilli avec
soin et parfaitement sec. Tout re-
sultat mélangé, mal cueilli, humide
ou mal propre, sera refusé.

Ceux qui fourniront une quan-
tité de 500 kilogrammes et au des-
sus auront la faculté d'opter entre la
vente définitive ou l'avance. La
caisse complètera cette avance dans
le cas de vente en Europe avec
bénéfice; mais si l'exportation ne
peut s'effectuer, la caisse se réserve
proportionnellement le cas de perte.
Les fournisseurs inférieurs à 500
kilogrammes, seront considérés
comme vendeurs définitivement,
comme il a été décidé dans les
séances du comité des 17 juillet 1871
et 27 avril 1872, et annexé dans
le Message n° 18 du 4 mai 1872.

Le prix unique, pouvant varier
selon les nouvelles récoltes, sera de
17 60 ou 15 sous par kilogramme.

La dépréciation du coton de Ta-
hiti en Europe étant due en gran-
de partie à l'infériorité constante de
la qualité de ce coton et au
mélange des espèces, tous les plan-
teurs sont engagés à éviter les
mauvaises espèces de cotonnier, à
éviter les mélanges et à apporter
le plus grand soin dans la récolte.
C'est le seul moyen de rétablir
l'ancienne réputation du coton ta-
hitiens, de la leur reconnaître, de
leurs encourager et d'obtenir le retour
des anciens prix rémunérateurs.

PARTIE NON OFFICIELLE

Dîner des amis de la paix.

Il y a eu dernièrement au café de la Paix, à Paris, une réunion fort
intéressante. C'était la société française des Amis de la Paix qui offrait
un dîner fraternel à quelques-uns des membres américains de la com-
mission de Bruxelles, se trouvant à Paris. Peut-être est-il bon de rap-
peler que cette conférence, dont les secrétaires américains de la paix
avaient pris l'initiative, après avoir déclaré qu'elle regarderait l'arbitrage
comme un moyen essentiellement juste, raisonnable et même obliga-
toire de terminer les différends entre nations, a été organisée par une com-
mission permanente de juristes pour jeter les bases d'un code interna-
tional du droit des gens.

C'est sur l'avis de l'honneur du président honoraire de la conférence,
M. Dudley Field, et du secrétaire général, M. James M. Miles, qu'a été
donnée la banquet. M. Dudley Field est un homme remarquable, auteur
d'un ouvrage remarquable sur le droit des gens. M. Miles est un pas-
teur protestant d'une rare élocution et d'un dévouement absolu à la
cause de la paix. Le ministre plénipotentiaire des Etats-Unis à Wash-
ington, était présent, ainsi que le conseil, M. le général Meredith Nead.

— Un toast à l'Amérique, porté par le président, M. Frédéric Passy, a
fourni à M. Washburne l'occasion de parler de la France en termes
sympathiques et d'affirmer ses convictions très fermes en faveur de
l'arbitrage international. Les paroles ont été portées à M. M. Henri
Richard et Eliza Burritt, dont on regrette l'absence. Le nom de M.
Henri Richard, membre du Parlement, secrétaire de la Société anglaise
des Amis de la Paix, a été illustré par l'adoption qu'il fit de la Chambre
des communes, dans le courant de la dernière session, du principe
de l'arbitrage international. Quant à M. Eliza Burritt, le grand orateur
américain, qui s'est fait depuis si longtemps l'apôtre de la paix, son
nom est inséparable de tout ce qui est temps en Amérique et en Europe
en faveur de cette grande cause.

M. P. Passy, M. Moiré, Faurely et Farjane ont tour à tour
pris la parole. M. Faurely a développé cette pensée que si l'on voulait
la paix, il fallait d'abord établir la justice, et que la première chose à
faire, pour les juristes en quête d'un code de droit des gens, était de
protéger contre le prétendu droit de conquête et d'annexion, que, sous
aucun prétexte, un gouvernement ne pouvait avoir le droit de s'annexer
des territoires sans le consentement des populations. M. Farjane a
rappelé avec beaucoup d'éloquence que les congrès de la Paix et de la
Liberté, organisés à Genève et à Londres, avaient pour principe le
principe, en affirmant que le loi-morale n'est pas autre, entre les
nations qu'entre les individus, que les peuples s'appartiennent et qu'on
n'a pas le droit de disposer d'eux-mêmes sans leur aveu.

On comprendra l'importance de ces réserves, si l'on songe que l'As-
semblée de Bruxelles ne composait autre de quelques juristes qui ne
représentent pas avec une parfaite netteté le droit d'annexion par la force.
Les juristes allemands, en effet, ne sont pas, en général, suffisamment
expliqués lorsqu'il s'agit de décider un gouvernement le droit d'annexion
par la force. Après M. Dudley Field, qui a donné lecture d'un compen-
dium des travaux de la conférence de Bruxelles rédigé par lui en
français, le révérend M. Miles a prononcé une élocution allocation pleine
de promesses pour la paix du monde, et les convives se sont séparés au
milieu des tristesses de l'heure présente, pleins d'espoir de l'avenir.

(Echange)

Les mangeurs d'hommes.

Il y a eu, dernièrement, à la Chambre des lords, une discussion in-
téressante sur les mangeurs d'hommes. Les mangeurs d'hommes, re-
çoivent les titres qui causent d'étranges ravages dans la population colé-
re. Les rapports communiqués à la Chambre des lords dépeignent la
chair de poule aux voyageurs les plus intrépides.

Dans le Bengale indien, 15,400 personnes ont été égorgées en
moins de six années, et on estime qu'environ, dans la seule province colé-
re, 10,000 personnes périssent chaque année de la même faim. En 1869,
une tigresse a arrêté, à elle seule, pendant plusieurs semaines, le trafic
sur une route habituellement fréquentée, et elle a fait 127 victimes.

Dans le département de l'Ardennes, de 1867 à 1869, il y a eu 108 personnes tuées par le tir de fusil, compte à part ses exploits la mise à mort de quelques criminels, du reste, de la mer et de trois enfants.

Vous savez bien que les ravages faits dans le Brésil sont incalculables. Les pertes humaines, seule moyenne, par une année de 25 millions de braves gens, dans ces districts, l'émigration a atteint des proportions considérables, on a vu que des provinces du centre où les habitants de trois villages ont eu devant une tigre, sans avoir en friche un espace d'environ 250 mille carres.

M. Birk, qui a saisi les faits, a demandé au gouvernement de prendre d'énormes mesures pour conjurer un pareil fléau. Depuis la grande révolte des épiques, toute la population a été désarmée, et le nombre des bêtes féroces s'est considérablement accru. Les populations ne sont plus protégées.

C'est ce vain que, dans les localités où le tigre abonde, on a organisé une corporation de chasseurs subside par le gouvernement. On a eu la malencontreuse idée de proposer à ces hommes de se livrer à une chasse plus élevée que l'animal qui aurait causé plus de ravages. Que font les chasseurs patentes? Ils laissent au tigre le temps d'acquiescer toute la célérité voulue : un peu plus ils lui facilitent l'occasion de trouver des victimes en nombre suffisant ; c'est monnaie à diriger, il est certain que des qu'on tire à fait valoir de lui, des qu'il s'est agité à l'assez de mourir pour que la prime de 300 roupies puisse être réclamée, sans non se fait pas attendre il est à point.

Le duc d'Arcy, au nom du gouvernement, a promis d'ignorer sans délai, et le Times annonce le résultat pas très flatteur des observations suivantes : « N'est-il pas terrible de penser qu'un milieu du dix-neuvième siècle, avec toutes les armes perfectionnées que l'homme a pu inventer pour détruire son semblable, des milliers de sujets anglais sont exposés, comme à une des formes naturelles de la mort, à être dévorés en plein jour par les bêtes ? »

(Echange.)

Dévouement d'un pilote.

Le Daily Telegraph rapporte, un acte de dévouement qui met le cœur à l'ordre du jour de l'humanité. Il a été à Port-Philippe, Australie, cette ville de 1200 âmes, qui se trouve à l'existence une pierre, située à l'embouchure du Yarra, qui a été à l'existence roulait ses eaux vers la mer à travers des solitudes inexploitées. Les grands navires ne pouvaient entrer dans ce port que pilotés par des barques locales et s'échouaient qui ne reculent pas devant les plus féroces tempêtes.

James Marr était un des hommes de l'équipage du *Rip*, petit navire dont le personnel comptait en tout 67 hommes. Le 15 juillet dernier, le *Rip* quittait la rive pour aller au devant du *Attila* à signale de secours. Après avoir franchi les lacs, le *Rip* se trouva en face d'une écueille. Le capitaine du petit navire avançant bravement, l'ordre fut donné de ramer sa voile ; mais une vague ébouillante balaya le navire et alla se heurter contre la grande voile, tout solide pour se déchirer. Le mât se rompit et James Marr resta suspendu sur l'air. Le salut du navire était impossible, la condition de couler les agrès qui reliaient le mât. Faute de cela, le *Rip* devait chavirer. Les huit camarades de James Marr ne voulaient rien céder ; cependant chaque coup de mer était une menace à faire trembler. En moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, James Marr, qui se trouvait à l'avant, se précipita en avant, commanda de tout couler. Les camarades obéirent. La masse informe du mât autour duquel le vent enfilait les voiles et cordages tomba dans les flots, ensevelissant le mât et le héros marin, qui ne remonta plus. Le *Rip* se releva avec son équipage sauvé d'une mort certaine. Les habitants de la colonie de Victoria ont fait une souscription en faveur de la femme et des enfants du pilote, et l'ont réuni rapidement 4,000 livres sterling. Une tablette sera placée en mémoire de James Marr dans le Saloir House de Melbourne, et si j'ai jamais le non d'un homme éminent à être gravé sur le marbre, assurément c'est le sien.

Alcool et alcool.

Comment la terre peut-elle produire assez de raisin pour subvenir à la consommation de vin et de cognac qui se fait en Europe et en Amérique? Je ne sais plus quel statisticien l'aurait dit, mais il paraît que la surface entière du globe ne suffirait pas à porter le quart des vins nécessaires à la production de tout le jus divin. La Champagne, la Bourgogne et le Bordelais pourraient être inondés par les vins qui portent leur nom. Eh bien ! quand nous voyons le vin se répondre aussi généreusement en nature, nous nous demandons avec inquiétude d'où peuvent venir les fines champagnes, les cognacs, les armagnacs dont nous sommes entourés dans les entrepôts.

Le fait est que si vous demandez au premier cabaretier venant un petit verre de fine champagne, il vous répondra sans hésiter. J'ai pour voisin un épicer, homme important sur la place et quelque peu personnage consulaire, à ce qu'on m'assure, qui alléguait un rognon vicié garantissant au prix de 20 francs le litre, verre non compris. Je ne veux pas mettre en doute les garanties de son honnêteté et de ses connaissances de trouver, vu l'abondance des droits qui pèsent sur l'alcool, que contre le vieux cognac dont l'âge et la provenance ne sont guère remués.

L'industrie vient en aide à l'insouciance de la nature : la plupart des eaux de vin proviennent de la distillation des grains, des herbes etc. Et le commerce en est aujourd'hui si étendu qu'il y aurait qu'une médiocre témérité à prétendre que l'eau-de-vin du vin est une pure illusion.

Les chimistes savent depuis plusieurs années déjà, que les alcools appartiennent à des espèces tout à fait différentes les uns des autres, et ils ont les premiers appelé l'attention des savants sur les effets différents que doivent produire des substances dans la composition, la densité, les caractères chimiques et le point d'ébullition sont absolument distincts.

Ainsi tandis que l'alcool éthylique, l'alcool de vin, en merle blanc des distillateurs, a une densité de 0.79 et bout à la température de 78° de l'alcool butylique, produit de la distillation des pommes de terre, a une densité de 0.81 et bout à 132°. Les alcools de vin, de pommes de terre, de céréales, etc., ont des densités et des points d'ébullition différents. Les alcools sont autrement longs, il est inutile de le citer, car les deux alcools dont je viens de parler sont à peu près les seuls qui entrent de toutes pièces dans la consommation journalière.

Le physiologiste laborieux, M. Babarini, a fait des expériences comparatives pleines d'intérêt sur les propriétés des alcools éthylique, butylique et amylique. Il a reconnu qu'un liquide contenant 1/1000 d'alcool butylique, ou en peu de temps les grenouilles qui y sont jetées meurent, et que la mort survient par arrêt du cœur, au milieu d'un état d'insensibilité et de résolution musculaire tout à fait remarquable. Les

grenouilles, autres créatures, dont la vie s'écoule sans passion et sans ivresse, entre l'amour et l'eau claire, sont des sujets d'expériences que quelques observateurs ne trouveront pas sans intérêt. M. Babarini a bien vu, et il a fait sur lui-même et sur quelques-uns de ses amis un essai de l'action de l'alcool de pomme de terre. « J'ai pris moi-même, dit-il, et j'ai fait prendre à quelques personnes du vin ordinaire de bonne qualité, auquel j'ajoutais 25 centigrammes d'alcool amylique par demi-litre ; nous avons pas tardé à éprouver un commencement d'ivresse possible, accompagnée d'un serrage des tempes et d'une certaine faiblesse des membres inférieurs. »

Et ces effets sont à une quantité insignifiante du cet alcool qui constitue la boisson spirituelle de la civilisation et le commerce le fait à tout le monde. Il existe, à Paris, une société dont le but est de combattre le développement de l'alcoolisme. Cette société délibère, publie un journal qu'elle s'appelle, je crois, la *Temperance*. Vous une série d'expériences dont elle peut faire son profit.

(Echange.)

Le tunnel sous la Manche.

Tant qu'un projet gigantesque n'est pas réalisé, on cric à l'utopie, on s'écrit, à l'impossibilité ; et puis un beau jour, quand des esprits vigoureux se sont attelés à l'œuvre et l'on met le pied à terre, le public d'ouvrir sa bouche étonnée et de dire : « Ah ! ce n'est que cela ! » Le percement du mont Cos, la canalisation de l'Isère de Saint-Jean semblaient antérieurs faits rétrogrades dans le domaine des tables, et pourtant ils ont réussi, et seront bientôt complétés par le percement du Saint-Gothard et la canalisation de l'Isère de Panama.

Il est un projet plus gigantesque que ceux-là, et qui excite, à juste titre, l'ambition et l'émulation des esprits généreux et aventureux. C'est celui de creuser un souterrain, direct, le tout, un tunnel sous la Manche et de relier ainsi la France et l'Angleterre. Que n'a-t-on pas dit à ce sujet ? Que d'articles de journaux bien étudiés, bien détaillés, que de livres dressés à l'œuvre exacte, que des descriptions, que de brochures à-t-on pas publiées, et malgré tout cela personne n'y croit. C'est impossible ! dit-on ; et il semble qu'on ait tracé à jamais la question et qu'on ne doit plus en parler. Eh bien ! non, ce n'est pas impossible ; et la preuve c'est qu'on y travaille déjà sérieusement. Non point tout à fait entre au tunnel proprement dit, mais au creusement préalable des galeries d'études.

En 1835 — ce n'est pas d'hier — M. Toné de Gamond commença des études. Cet ingénieur a dépensé sa fortune et treize cents ans de sa vie à l'œuvre, sur les lieux, au bord et au fond de la mer, la constatation géologique du fait. Il s'est rendu compte des difficultés qu'on aurait à creuser sous l'eau, sous cette masse énorme de mer, un souterrain assez large pour y faire passer un chemin de fer. Il a également étudié la possibilité de construire un pont immense, assez élevé pour ne pas gêner le passage des navires ; puis celle de creuser d'énormes tubes en terre, remplis d'eau, sous l'emploi de bacs flottants, et toujours en faisant abaisser à mesure le creusement d'un tunnel dans le genre de celui de la Tamise à Londres. Les projets de M. Toné de Gamond ont été fort admirés à l'Exposition universelle de 1855, par son Anglais, M. Hawkshaw, a fait de nouvelles études ; et c'est à partir de ces données qu'on a commencé.

En Angleterre, on trouve toujours des capitaines quand il s'agit de quelque chose d'utile. Une Compagnie s'est constituée et a pour but de creuser, que ovivent les Douvres et de Calais, des puits profonds et des galeries s'étendant à près d'un kilomètre au-dessous et en avant dans la mer, afin de se bien rendre compte d'abord des difficultés qu'il y aura à vaincre lorsque il s'agira de creuser deux galeries à la rencontre l'une de l'autre, comme il y a déjà fait le mont Cos.

— Quelle est la profondeur de la mer à cet endroit ? demande-t-on.

— Elle est de 54 mètres, c'est-à-dire la hauteur des loirs Notre-Dame, moins 12 mètres.

— Et à quelle profondeur creuserait-on ?

— Cent mètres. De cette façon, il y aurait pour supporter la mer, au-dessus du souterrain, 46 mètres de terrains calcaires, consolidés encore par une voûte de maçonnerie d'une épaisseur honnête.

— C'est égal, si cela venait à crever ?

— Ce n'est pas admissible. Il y a des précédents : en Cornouailles et dans le Cumberland existent depuis longues années des galeries d'où l'on extrait du plomb, du cuivre et du charbon de terre. Ces galeries sont creusées dans la mer, et ne sont pas revêtues de maçonnerie. A Baltham, par exemple, les mineurs s'avancent sous la mer jusqu'à 410 mètres de la côte.

— Vraiment !

— Ah ! que de choses l'on ignore ! A White-Haven, des galeries de mer n'y a pas 1,000 mètres en droite ligne de la plage. Jamais l'eau de mer n'y a pénétré. Quelques-unes de ces galeries ne sont pas à plus de 70 mètres de profondeur ; d'autres atteignent, il est vrai, 200 mètres.

— Et il n'y a pas de crainte que tout cela s'écroule ?

Non. Les mineurs sont tellement habitués dans l'imperméabilité de leurs galeries, qu'ils prévoient que, dans une continuation d'années, à force d'aller en avant à la recherche du charbon, ils déboucheront un beau matin sur la côte d'Irlande.

— Mais votre tunnel sera très long à exécuter !

— Quatre ans.

— Et que d'argent !

— Cent millions.

— Que cela ?

— Mais cette Compagnie, fondée en Angleterre, que fait-elle ?

— Elle a réuni 700,000 francs, avec lesquels, je vous le répète, elle va creuser deux puits, l'un près de Douvres, en Angleterre, l'autre près de Calais, en France ; et si des obstacles imprévus et insurmontables les obligent à renoncer à l'entreprise, les 700,000 francs seront perdus.

— Et bien ! franchement, ils méritent de réussir, ces hardis pionniers de la civilisation ; l'Europe devrait les suivre de l'ail et leur demander chaque jour : Avancez-vous ? Cette œuvre gigantesque sera, si elle réussit, l'œuvre de l'avenir ; c'est une source de fortune nouvelle pour la France et l'Angleterre ; il faut qu'elle réussisse tout de suite, qu'on ne parle que de cela ; cela va tant bien que la peine.

(Echange.)

(Communiqué.)

Le clergé et les fidèles de Papete doivent être reconnaissants à l'administration des sacrifices qu'elle a fait pour élever rapidement leur église païennaise.

Le R. P. Collette, à l'honneur de remercier les personnes de divers cultes et de toutes nations qui ont si généreusement donné pour l'érection des deux autels des chapelles latérales.

